

Concours Salon national de l'habitation 2018

**Règlement officiel du Concours
« Ma salle de bain de rêve, signée Maxime Partouche Designer »**

ADMISSIBILITÉ :

Le participant doit être un résidant du Québec âgé d'au moins 18 ans. Ne sont pas admissibles : les employés de Marketplace Events, Expo Média Inc., La Presse, lapresse.ca, Maxime Partouche ainsi que leurs employés, les fournisseurs et agents représentants et les membres de leurs familles immédiates et les personnes avec lesquelles ces employés, fournisseurs ou agents représentants sont domiciliés.

PARTICIPATION :

Le concours aura lieu du 01 au 18 mars 2018 à 17h59.

1. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer, vous devez remplir complètement le formulaire d'inscription accessible à partir du site web du Salon : <http://www.salonnationalhabitation.com>, section Concours et Promotions, Concours « Ma salle de bain de rêve, signée Maxime Partouche Designer ». En cliquant sur l'onglet du Concours et Promotions, vous serez dirigé sur la page d'inscription. Complétez le bulletin de participation électronique (ci-après désigné le « Bulletin de participation ») en remplissant correctement un à un tous les champs obligatoires et en sélectionnant le modèle de salle de bain que vous préférez. Suivez les instructions afin de confirmer que vous êtes admissible et que vous les avez lues et acceptées pour vous conformer au règlement de participation. Cliquez ensuite sur l'icône « soumettre » afin de soumettre votre Bulletin de participation au plus tard le dimanche 18 mars 2018 à 17 h 59 HE.

Le formulaire d'inscription sera accessible directement sur le site web du Salon dès le 01 mars 2018 ainsi qu'à partir d'un lien web sur les annonces du Salon diffusées dans La Presse+ et sur lapresse.ca entre le 8 et 18 mars 2018, au kiosque de l'espace Salle de Bain situé au Niveau 400, ainsi qu'à l'aire de repos La Presse + sur les tablettes mises à votre disposition à partir du 9 mars 2018 lors de votre visite au Salon.

Aucun achat requis. Une (1) limite d'une inscription par participant et par adresse courriel par jour sera acceptée.

Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles enregistrées et reçues au moment du tirage.

PRIX À GAGNER :

Un (1) grand prix, la rénovation d'une salle de bain choisi entre 2 modèles différents, à gagner d'une valeur au détail de 20 000,00 \$ CA

1. Le prix inclut :

- Entreprise VODA fournira les matériaux et accessoires nécessaires pour la conception de la salle de bain (douche ou bain, toilette, lavabo, robinetterie et éventuellement mobilier, etc.)
- Cosentino fournira : plancher céramique, dossier, comptoir, et céramiques murales. En attente de confirmation et de la valeur de la participation.
- Réno vision : démolition de la salle de bain existante et travaux de rénovations, valeur de 5 000 \$. (voir la soumission de l'entrepreneur en annexe A).

2. Conditions applicables au prix :

- Incluant un entretien préliminaire avec le designer. Pour tout entretien subséquent ou pour l'émission de plans par le designer, des frais de 1 500\$ s'appliqueront et seront à la charge du gagnant.
- Tout frais et toute dépense autres que ceux mentionnés ci-dessus seront à la charge de la personne gagnante.
- Si l'installation dépasse le mode standard, l'équipe tiendra le gagnant au courant des frais supplémentaires associés à un ajout de matériel ou autres conditions et restrictions. Tout ajout en équipement, ou en main d'œuvre, par rapport à la valeur du prix gagné, devra préalablement être approuvé par Maxime Partouche et son équipe et faire l'objet d'un paiement, par le gagnant, à Maxime Partouche avant le début des travaux.
- La salle de bain à rénover devra être celle située à l'adresse indiquée par le participant dans le formulaire de participation.
- La livraison est offerte dans un rayon de 100 kilomètres autour de l'emplacement suivant : Place Bonaventure 800, rue De La Gauchetière Ouest Montréal, QC, H5A 1K6. Au-delà de cette distance, les frais kilométriques sont à la charge du gagnant.
- Le gagnant pour qui Maxime Partouche aura complété l'installation du prix accepte d'office de signer une quittance en bonne et due forme le jour de la fin des travaux.
- La responsabilité du designer ne sera pas engagée en cas de défaillance ou de désistement de l'un des fournisseurs qui participent à ce concours. Advenant que l'une de ces hypothèses soit applicable pour une raison ou une autre, le fournisseur aura l'obligation de trouver un remplaçant ou sera en charge de rembourser monétairement la part pour laquelle il s'était engagé.

TIRAGE :

Le tirage du prix aura lieu le mercredi 21 avril 2018 à 10h00, au bureau d'Expo Média Inc, situé au 370 rue Guy, bureau 210, Montréal, Québec. À la date du tirage indiquée ci-dessus, un (1) formulaire de participation sera sélectionné parmi tous les formulaires reçus par le site de la Presse +, directement sur le site web du Salon (www.salonnationalhabitation.com) ainsi qu'au kiosque du concours et à l'aire de repos La Presse+ lors de votre visite au Salon national de l'habitation entre le 9 et le 18 mars 2018. Les chances de gagner le prix

dépendent du nombre de bulletins reçus conformément au présent règlement pendant la durée du concours.

GÉNÉRALITÉS :

Afin d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée pour un prix devra :

- a) Être rejointe par téléphone ou courriel par les organisateurs du concours dans les quinze (15) jours suivant le tirage, devra répondre choisir le modèle de salle de bain qu'elle préfère et répondre adéquatement à une question d'ordre mathématiques figurant dans le formulaire de participation;
- b) Signer la formule de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmise soit par courriel, par la poste, ou par télécopieur et qu'elle devra retourner aux organisateurs du concours dans les quinze (15) jours suivant sa réception.
- c) En participant à ce concours, toute personne gagnante consent, si requis et ce, sans rémunération, à ce que ses nom, photo, image, voix, lieux de résidence ou toute déclaration reliée à l'obtention de son prix soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours.
- d) Les bulletins sont sujets à vérification par les organisateurs du concours. Tout bulletin frauduleux, illisible, incomplet, altéré, modifié, perdu, mal adressé, falsifié, reproduit à la main ou mécaniquement, non-manuscrit ou en retard sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit au prix.
- e) La décision des organisateurs à cet effet est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux en relation avec toute question relevant de sa compétence.
- f) Les organisateurs ne sont pas responsables des erreurs ou des difficultés techniques découlant d'une panne du serveur, du matériel ou du logiciel, d'un problème de transmission ou de données perdues, différées ou altérées transmises par le participant ni des dommages causés au système d'un utilisateur à la suite de sa participation au concours ou du téléchargement de l'information nécessaire à la participation au concours.
- g) Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni transféré ni vendu ou échangé à aucune autre personne en partie ou en totalité, sous réserve du paragraphe ci-dessous.
- h) Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, de remplacer un prix (ou portion de celui-ci) par un autre prix (ou portion de celui-ci) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur discrétion, la valeur du prix indiquée au règlement en argent si le prix ne peut être attribué de la manière décrite, et ce pour toute circonstance qui ne découle pas de la personne gagnante et hors de la volonté ou du contrôle des organisateurs.
- i) Les participants qui ne se sont pas conformés au règlement officiel peuvent être disqualifiés. Tout gagnant qui n'aura pas respecté le règlement ne pourra réclamer son prix. Le prix ne sera remis qu'au gagnant confirmé.
- j) Tous les bulletins sont la propriété d'Expo Média Inc. et ne seront pas retournés. Seul le participant sélectionné sera contacté.
- k) Sous réserve de l'obtention de l'approbation de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec si requise, les organisateurs du concours se réservent le droit de mettre fin au présent concours, de l'annuler, de le modifier ou de le suspendre en tout ou en partie et ce, en tout temps sans préavis si un événement, un facteur quelconque, une erreur ou un virus informatique ou autrement endommagé au plan

technique ou une intervention humaine de toute nature ou toute cause hors de leur contrôle nuit à son déroulement régulier ou à sa bonne administration.

- l) Le concours est assujéti à l'ensemble des lois fédérales, provinciales et municipales applicables.
- m) Les décisions des organisateurs du concours sont définitives et exécutoires quant à toutes questions relatives au présent concours.
- n) Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- o) Les renseignements personnels des participants sont détenus chez Expo Média Inc. au 370 rue Guy, bureau 210, à Montréal, H3J 1S6. Seuls les employés impliqués dans la tenue du concours y auront accès, et tout participant peut avoir accès à ses propres renseignements personnels pendant la durée du concours afin d'exercer ses droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

ANNEXE A

8638322 CANADA CORPORATION

Téléphone:514-219-5043

Cell :514-229-0159

info@visionreno.com

www.visionreno.com



Montréal le 12 Décembre 2017.

A Monsieur Maxime Partouche Designer,

C'est avec un immense plaisir que, mon organisation et moi-même, sommes heureux de vous accompagner dans votre projet du jeu concours au prochain **Salon National de l'Habitation 2018**.

Nous sommes ainsi honorés, de participer avec vous au prochain **Salon National de l'Habitation 2018** à la Place Bonaventure qui se tiendra du **09 mars 2018 au 18 mars 2018**.

Par la même occasion, entre autres, nous vous emmènerons toutes notre expertise et notre savoir-faire dans la réalisation et l'installation de la salle bain **chez le gagnant du concours 2018**.

Le thème du concours étant :

« Gagnez la salle de bain de vos rêves, signée Maxime Partouche Designer !»

Ce qui suit, permettra, d'identifier avec vous notre collaboration quant à l'installation de la salle de bain chez le gagnant du concours au prochain Salon National de l'Habitation 2018.

Veillez agréer, Monsieur Maxime Partouche, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Vice-Président.

Henri Mouen Jong

VALEUR DE LA COMMANDITE OFFERTE PAR VISIONRÉNO :

La valeur de notre commandite pour le gagnant du concours du Salon National de L'Habitation 2018, salle de bain de rêve conçue par Maxime Partouche Designer, est de 5 000.00 \$.

Celle-ci se décrit comme suit :

- ✚ Dimension de la salle de bain standard environ : 10' x 9'
- ✚ Location de conteneur 10 verges : 525.00 \$
- ✚ Démolition de la salle de bain existante (mains-d'œuvre) : 695.00 \$
- ✚ Installation du nouveau gypse dans la salle de bain du gagnant / Tirer les joints / une couche de primeur/ peinture (mains-d'œuvre) : 880.00 \$
- ✚ Installer Cabinet de salle de bain (mains-d'œuvre uniquement) : 330.00 \$
- ✚ Adapter la plomberie existante (matériaux et mains-d'œuvre compris) : 915.00 \$
- ✚ Installer la céramique dans la salle de bain (mains-d'œuvre et coulis uniquement) : 1 425.00 \$
- ✚ Connection de la nouvelle plomberie / Installation des accessoires de la salle bain (mains-d'œuvre et silicone uniquement) : 230.00 \$

Non inclus :

- ✚ La couleur de peinture sera à la charge du client, notre équipe se chargera de l'appliqué selon les recommandations de Monsieur Maxime Partouche Designer.
- ✚ La céramique de plancher et de mur seront fournis exclusivement par le concours.
- ✚ Accessoires de salle bain fournis par le concours : douche ou bain ; pomme de douche ou douchette, robinets de salle bains et autres accessoires fournis exclusivement par le concours.

Numéro de licence du sous-contractant R.B.Q : 5645-4895-01

FIN DE DOCUMENTATION.